



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

**Sous-préfecture de Saint-Malo**  
*Bureau de l'administration de l'État*  
*et des relations avec les collectivités territoriales*

## ARRÊTÉ

**portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE**  
**PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.212-1 et L.212-4, et R.212-29 à R.212-34 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux approuvé par le préfet coordonnateur de bassin du bassin Loire-Bretagne le 18 novembre 2015 ;

VU l'arrêté de préfectoral du 26 septembre 2003, modifié par l'arrêté du 3 juin 2014, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ;

VU les propositions des différents services, organismes et groupements consultés;

VU la demande du centre de découverte de la Baie du Mont Saint-Michel du 7 février 2017 ;

**SUR PROPOSITION** du Sous-Préfet de Saint-Malo:

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

La composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, instituée par arrêté du 26 septembre 2003, modifié par arrêté du 3 juin 2014, est fixée ainsi qu'il suit:

✓ **COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :**

Représentant du Conseil Régional de Bretagne :

M. Martin MEYRIER, Conseiller Régional de Bretagne.

Représentants du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine :

M. André LEFEUVRE, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine

M. Jean-Luc BOURGEOUX Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine

Représentants des maires :

Mme Marie Renée GINGAT, Adjointe au Maire de Combourg

Mme Odile MABILE, Maire de La Boussac,

M. Bruno GANCHE, Adjoint au Maire de Trémeheuc.

M. Christophe FAMBON, Maire de Roz-sur-Couesnon.

M. Didier QUIGNON, Conseiller municipal de Saint-Pierre de Plesguen

M. Eric DELANDE, Adjoint au Maire de Roz-Landrieux

M. Gilles LBRET, Conseiller municipal de Baguer Morvan.

M. Jean BERTHELOT, Adjoint au Maire de Saint-Georges de Gréhaigne

M. Jean-Claude BOURNIQUE, Adjoint au Maire de Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine.

M. Jean-Louis BIENFAIT, Conseiller municipal de Plerguer

M. Jean-Luc BERNIER, Adjoint au Maire d'Epiniac.

M. Louis LEPORT, Maire de Saint-Marcen.

M. Marcel LE MOAL, Adjoint au Maire de Cancale.

M. Michel HARDOUIN, Maire de Hirel.

M. René LABBE, Adjoint au Maire de Saint-Méloir des Ondes.

M. Serge BEDOUX, Adjoint au Maire du Mont-Dol.

M. Yves RUELLAN, Adjoint au Maire Saint-Benoît des Ondes

Représentants des établissements publics intercommunaux :

Saint-Malo Agglomération :

M. Jacques BENARD, Conseiller communautaire.

M. Nicole SIMON, Conseillère communautaire

M. Joseph ALIX, Conseiller communautaire

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel :

M. Denis RAPINEL, Président

M. Louis THEBAULT, Conseiller communautaire.

M. Jean-Pierre HERY, Conseiller communautaire.

Communauté de communes Pays de la Bretagne Romantique :

M. Jean-Christophe BENIS, Vice-président.

Syndicat intercommunal des eaux de Landal :

Mme Sylvie RAME-PRUNAUX, Vice-Présidente.

Syndicat Intercommunal du bassin de Guyoult :

M. Charles BOURDAIS, Président.  
Mme Odile JOUQUAN, Vice-présidente.

Représentant le syndicat mixte de production d'eau potable de la Côte d'Émeraude :

M. Raymond DUPUY, membre du comité syndical.

✓ **COLLÈGE DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES :**

Représentants de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine :

M. Jean-Luc MOULIN, Écosse, 35400 Saint-Malo.  
M. Jean-Baptiste MAINSARD, 8, Grande Rue, 35120 Roz-Landrieux.

Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine :

Mme Marie-Thérèse TOUQUET, Délégation de Saint-Malo, 4 avenue Louis Martin, 35417 Saint-Malo cedex.

Représentant la fédération d'Ille-et-Vilaine de pêche et de protection du milieu aquatique :

M. Jérémy GRANDIERE, Président, 9 rue Louis Kérautret-Botmel, CS 26713, 35067 Rennes cedex.

Représentant la fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine :

M. Franck DROUYER, Beauregard, 35630 Saint-Symphorien.

Représentant l'association syndicale des propriétaires des digues et marais de Dol-de-Bretagne :

M. Auguste BOURDAIS, Président, N°2 Le Croisé Join, 35120 Mont-Dol.

Représentant le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord :

M. Sylvain CORNEE, le Port Est, Bâtiment 5, BP 27, 35 960 Le Vivier-sur-Mer.  
M. Jaouen DELAMAIRE, 2 rue du Parc au Duc, CS 17844, 29678 MORLAIX Cedex

Représentant le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort :

M. Jean-François RICHEUX, Président, 19 boulevard de la République, BP38, 35401 Saint-Malo cedex.

Représentant le Comité Départemental des Pêches Maritimes et Élevages Marins :

M. Pascal LECLER, Président du CDPMEM 35, 36, rue Croix Desilles, 35400 Saint-Malo.

Représentant Bretagne Vivante – SEPNEB :

Mme Véronique BOURGEOIS, 10 Boulevard Trehouart, 35 400 Saint-Malo.

Représentant l'association Eaux et Rivières de Bretagne :

Mme Marie FEUVRIER, 48 Boulevard Magenta, 35000 RENNES

Représentant le Comité Départemental du Tourisme de Haute Bretagne – Ille-et-Vilaine :

Mme Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, administratrice du CDT35, 44 Square de la Mettrie, 35706 Rennes cedex 7.

Représentant des associations de consommateurs :

M. Félix LEMERCIER, UFC - Que Choisir de Saint-Malo, la maison des associations, 35 rue Ernest Renan, 35400 Saint-Malo.

Représentant l'association de concertation et de communication économique de la terre et de la mer :

M. Pierre-Charles BEAULIEU, Grande Rue, Vildé La Marine, 35120 HIREL

Représentant du centre de découverte de la Baie du Mont Saint-Michel :

M. Jacques DANIEL, Président, Maison de la Baie, Port du Vivier-Cherrueix, 35 960 Le Vivier-sur-Mer.

✓ **COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :**

Le Préfet coordonnateur de Bassin ou son représentant chargé de l'environnement (DREAL Centre), 5, avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans Cedex 02;

Le Préfet de la Région Bretagne ou son représentant chargé de l'environnement (DREAL Bretagne), 2 rue Maurice FABRE, CS 86523, 35065 Rennes Cedex ;

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine ou son représentant chargé de la Mission Inter Service de l'Eau et de la Nature d'Ille-et-Vilaine (MISEN 35), Le Morgat, 12 rue Maurice Fabre, CS 23167, 35031 Rennes cedex ;

Le Sous-Préfet de Saint-Malo ou son représentant, 3 rue Roger Verceel, BP 90122, 35401 Saint-Malo Cedex ;

.../...

Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant, délégation de Nantes, 1 rue Eugène Varlin, BP 40521, 44105 Nantes Cedex 4 ;

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant, Le Morgat, 12 rue Maurice Fabre, CS 23167, 35 031 Rennes Cedex .

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ou son représentant, 6 place des Colombes, CS 14253, 35 042 Rennes cedex.

Le Directeur d'IFREMER Saint-Malo, 2 bis rue Grout de Saint-Georges, BP 46, 35402 Saint-Malo Cedex ;

Le Directeur de l'Agence française pour la biodiversité ou son représentant, service départemental d'Ille-et-Vilaine, 84, rue de Rennes, 35510 Cesson-Sévigné

**Article 2 :**

La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau est de six années.

Les membres de la CLE cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Le titulaire empêché peut donner mandat à un membre du même collège.

**Article 3 :**

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et le Sous-Préfet de Saint-Malo sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ille-et-Vilaine. Il pourra également être consulté sur les sites internet suivants :

[www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr) et [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

Rennes, le, 03 MAI 2017

Le Préfet,

  
Christophe MIRMAND